



Le TAD est un service public et collectif à tarif modique, ouvert à tous y compris aux titulaires de la carte solidaire. Il fonctionne à des jours et horaires prédéterminés (hors jours fériés) indiqués dans les fiches horaires correspondantes aux 8 communautés de communes de la Charente-Maritime (hors CdC Ile de Ré et Agglomérations). Un véhicule vient chercher le voyageur à son domicile et lui permet de rejoindre les services de proximité (médecins, supermarchés, centre social...) de sa communauté de communes (minimum à 3 km de son domicile).

POUR ALLER OÙ ?

J'HABITE À...	JE VAIS À...
<p>CDC AUNIS ATLANTIQUE</p> <p>A : Andilly-Les-Marais, Angliers • B : Benon • C : Charron, Courçon d'Aunis, Cramchaban • F : Ferrières • L : La Grève-sur-Mignon, Le-Gué-d'Alleré, La Laigne, La Ronde, Longèves • M : Marans • N : Nuaille d'Aunis • S : Saint-Cyr-du-Doret, Saint-Jean de Liversay, Saint-Ouen d'Aunis, Saint Sauveur d'Aunis • T : Taugon • V : Villedoux.</p>	MARANS, SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY
<p>CDC AUNIS SUD</p> <p>A : Aigrefeuille d'Aunis, Anais, Ardillères • B : Ballon, Bouhet, Breuil-la Reorte • C : Chambon, Ciré-d'Aunis • F : Forges • G : Genouillé • L : Landrais, La Devise, Le Thou • M : Marsais • P : Péré, Puyravault • S : Saint-Georges du Bois, Saint-Germain-de-Marencennes, Saint-Crépin, Saint-Mard, Saint-Pierre-d'Amilly, Saint-Saturnin-du-Bois, Surgères • V : Virson, Vouhé.</p>	SURGÈRES, AIGREFEUILLE-D'AUNIS
<p>CDC GÉMOZAC - SAINTONGE VITICOLE</p> <p>B : Berneuil • C : Cravans • G : Gémozac • J : Jazennes • M : Meursac, Montpellier-de-Médillan • R : Rétaud, Rioux • T : Tazac, Tesson, Thaims, Thézac • S : Saint-André-de-Lidon, Saint-Simon-de-Pellouaille • V : Villars-en-Pons, Virollet.</p>	SAINTES, GÉMOZAC, SAUJON
<p>CDC CHARENTE ARNOULT - CŒUR DE SAINTONGE</p> <p>B : Balanzac, Beurley • C : Crazannes • G : Geay • L : La Vallée, Les Essards • N : Nancras, Nieul-lès-Saintes • P : Plassay, Pont-l'Abbé-d'Arnoult, Port-d'Envaux • R : Romegoux • S : Sainte-Gemme, Saint-Porchaire Sainte-Radegonde, Saint-Sulpice-d'Arnoult, Soulignonne • T : Trizay</p>	SAINTES, ROCHEFORT SAINT-PORCHAIRE
<p>CDC BASSIN DE MARENNES</p> <p>B : Bourcefranc-le-Chapus • H : Hiers-Brouage • L : Le Gua • M : Marennes • N : Nieul-sur-Seudre • S : Saint-Just-Luzac, Saint, Sornin</p>	MARENNES, SAUJON
<p>CDC ÎLE-D'OLÉRON</p> <p>D : Dolus d'Oléron • G : Grand-Village-Plage • L : La Brée-Les-Bains, Le Château d'Oléron • S : Saint-Denis d'Oléron, Saint-Georges d'Oléron, Saint-Pierre d'Oléron, Saint-Trojan-Les-Bains</p>	SAINT-PIERRE-D'OLÉRON, DOLUS-D'OLÉRON

J'HABITE À...	JE VAIS À...
<p>CDC HAUTE SAINTONGE - Secteur 1 : Pons • Jonzac</p> <p>A : Agudelle, Allas-Bocage, Allas-Champagne, Archiac, Arthénac, Avy • B : Belluire, Biron, Boisredon, Bois, Bougneau, Brie-sous-Archiac, Brives-sur-Charente • C : Celles, Chadenac, Champagnac, Champagnolle, Chaunac, Cierzac, Clam, Clion, Consac, Coulonges • E : Échebrune • F : Fléac-sur-Seugne, Fontaines d'Ozillac • G : Germignac, Givrezac, Guitinières • J : Jarnac-Champagne, Jonzac • L : Léoville, Lonzac, Lorignac, Lussac • M : Marignac, Mazerolles, Meux, Mirambeau, Moings, Mortiers, Mosnac • N : Neullac, Neulles, Nieul-le-Virouil • O : Ozillac • P : Pérignac, Plassac, Pons • R : Réaux sur Trèfle • S : Saint-Ciers-Champagne, Saint-Dizant-du-Bois, Saint-Eugène, Saint-Georges-Antignac, Saint-Germain-de-Lusignan, Saint-Germain-de-Vibrac, Saint-Hilaire-du-Bois, Saint-Martial-de-Vitaterne, Saint-Médard, Saint-Sigismond-de-Clermont, Saint-Simon-de-Bordes, Saint-Bonnet-sur-Gironde, Saint-Ciers-du-Taillon, Saint-Dizant-du-Gua, Saint-Fort-sur-Gironde, Saint-Genis-de-Saintonge, Saint-Georges-des-Agoût, Saint-Germain-du-Seudre, Saint-Grégoire-d'Ardenes, Saint-Léger, Saint-Maigrin, Saint-Martial-de-Mirambeau, Saint-Martial-sur-Né, Saint-Maurice-de-Tavernole, Saint-Palais-de-Phiolin, Saint-Quentin-de-Rançanne, Saint-Seurin-de-Palenne, Saint-Sorlin-de-Conac, Saint-Thomas-de-Conac, Sainte-Lheurine, Sainte-Ramée, Salignac-sur-Charente, Salignac-de-Mirambeau, Semillac, Semoussac, Soubran • V : Villexavier, Vibrac</p>	JONZAC, MIRAMBEAU, PONS
<p>CDC HAUTE SAINTONGE - Secteur 2 : Montendre • Montguyon</p> <p>B : Bédénac, Bourses-et-Martron, Boscammant, Bran, Bussac-Forêt • C : Cercoux, Chamouillac, Chartuzac, Chatenet, Chepniers, Chevanceaux, Clérac, Courpignac, Corignac, Coux • E : Expiremont • J : Jussas • L : La Barde, La Clotte, Le Pin, Le Fouilloux, La Génétoze • M : Mérignac, Messac, Montendre, Montguyon, Montlieu-La-Garde • N : Neuvicq • O : Orignolles • P : Polignac, Pommiers-Moulons, Pouillac • R : Rouffignac • S : Saint-Aigulin, Sainte-Colombe, Saint-Martin d'Ary, Saint-Martin-de-Coux, Saint-Palais-de-Négrignac, Saint-Pierre-du-Palais, Souméras, Sousmoulins • T : Tugéras-Saint-Maurice • V : Vanzac.</p>	JONZAC, MONTGUYON MONTENDRE
<p>CDC VALS DE SAINTONGE - Secteur 1 : Saint-Jean-d'Angely • Saint Savinien</p> <p>A : Annepont, Annezay, Antezant-la-Chapelle, Archingey, Asnières-la-Giraud • B : Bercloux, Bernay-saint-Martin, Bignay, Blanzay-sur-Boutonne, Bords, Brizambourg • C : Champdolent, Chantemerle-sur-la-Soie, Coivert, Courant, Courcelles • D : Doeuil-sur-le-Mignon • E : Essouvert • F : Fenioux, Fontenet, La Frédière • G : Grandjean • J : Juicq • L : Les Nouillers, La Vergne, Le Mung, Landes, Loulay, Lozay, La Jarrie-Audouin, La Croix-Comtesse, Les Églises-d'Argenteuil • M : Mazeray, Migré • N : Nachamps, Nantillé • P : Poursay-Garnaud, Puy-du-Lac, Puyrolland • S : Saint-Félix, Saint-Hilaire-de-Villefranche, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Julien-de-l'Escap, Saint-Loup, Saint-Martial, Sainte-Même, Saint-Pardoult, Saint-Pierre-de-l'Isle, Saint-Savinien • T : Taillant, Taillebourg, Ternant, Tonnay-Boutonne, Torxé • V : Varaize, Vergné, Villeneuve-la-Comtesse, Vervant, Voissay.</p>	SAINT-JEAN-D'ANGELY, SAINT-SAVINIEN
<p>CDC VALS DE SAINTONGE - Secteur 2 : Aulnay • Matha</p> <p>A : Aujac, Aulnay, Aumagne, Authon-Ébéon • B : Bagnizeau, Ballans, Bazauges, Beauvais-sur-Matha, Blanzac-lès-Matha, Bresdon, Brie-sous-Matha • C : Cherbonnières, Chives, Contré, Courcerac, Cressé • D : Dampierre-sur-Boutonne • F : Fontaine-Chalendray • G : Gibourne, Gourvillette • H : Haimps • L : La Brousse, La Villedieu, Les Eduts, Les Touches-de-Périgny, Le Gicq, Loiré-sur-Nie, Louzignac • M : Macqueville, Massac, Matha, Mons • N : Néré, Neuvicq-le-Château, Nuaille-sur-Boutonne • P : Paillé, Prignac • R : Romazières • S : Saint-Ouen-la-Thène, Siecq, Saint-Georges-de-Longuepierre, Saint-Mandé-sur-Brédoire, Saint-Martin-de-Juillers, Saint-Pierre-de-Juillers, Saint-Séverin-sur-Boutonne, Saleignes, Seigne, Sonnac • T : Thors • V : Villemorin, Villiers-Couture, Vinax.</p>	SAINT-JEAN-D'ANGELY, MATHA, AULNAY, NÉRE

hoterepublique.com - 2020 - Edition du 1^{er} janvier 2020.

CHARENTE-MARITIME

TAD

TRANSPORT À LA DEMANDE

Réservez

Nous venons VOUS CHERCHER À DOMICILE!

transports.nouvelle-aquitaine.fr

La Région vous transporte

2€

Le voyage tarif tout public

0,40€

Le voyage tarif Solidaire*

* Sur présentation de la Carte Solidaire.

À QUEL PRIX ?

Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2020 sous réserve de modifications.

VOYAGE TOUT PUBLIC

2€ 1 voyage **3,60€** Aller/Retour

AVEC LA CARTE SOLIDAIRE*

0,40€ 1 voyage

* Tarifs applicables uniquement sur présentation de la Carte Solidaire émise par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

Pour faire votre demande de carte remplissez le formulaire en téléchargement sur : transports.nouvelle-aquitaine.fr

COMMENT FAIRE ?

→ LE VOYAGEUR PEUT :

Téléphoner et s'informer au **0 800 73 01 46** Service & appel gratuits ou consulter les fiches horaires et villes desservies disponibles sur transports.nouvelle-aquitaine.fr

Ce service fonctionne uniquement sur réservation pour l'aller et le retour en appelant le **0 800 73 01 46** Service & appel gratuits

- La veille du départ avant 17h en semaine
- Au plus tard le vendredi 17h pour le samedi et le lundi

L'opérateur indiquera à l'usager l'heure prévisionnelle de départ de son domicile et lui confirmera l'heure d'arrivée à destination.

Le véhicule se présentera au domicile du voyageur à l'heure convenue pour l'amener au lieu de dépose défini lors de la réservation. **Le voyageur doit se tenir prêt devant son domicile.**

Le paiement du voyage se fait auprès du conducteur.

 **C'est parti!!!**

POUR LE RETOUR, rendez-vous sur le lieu initial de dépose à l'heure convenue.

INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS

Le centre d'appels répond de 7h à 19h du lundi au samedi hors jours fériés, toute l'année et jusqu'à 20h 7j/7 de juin à septembre.

0 800 73 01 46 Service & appel gratuits

